

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 4 juillet 2013 modifiant la décision du 21 décembre 2012 modifiée portant délégation de signature du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

NOR : INTV1317459S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les livres II et VII de ses parties législative et réglementaire;

Vu le décret n° 54-1055 du 14 octobre 1954 portant publication de la convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés;

Vu le décret n° 60-1066 du 4 octobre 1960 portant publication de la convention de New-York relative au statut des apatrides;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides;

Vu la décision du 21 décembre 2012 modifiée portant délégation de signature du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Décide:

Article 1^{er}

L'article 15 de la décision susvisée est modifié comme suit :

« Délégation est donnée à Mme Marie-Ange Raoul, officier de protection principal, Mmes Isabelle Clisson, Viviane de Chaptès, Hülya Celik, Armelle Dieudegard, Ingrid Perianin, Marie Christine Iltchev, Anne-Charlotte Lelong, Annabelle Ligout, Nathalie Roya, Estelle Sillaire, Béatrice Berjon-Szatanik et Clémence Buquet, MM. Stéphane Cremoux, Farid Nasli Bakir et Jean René Nkwanga, officiers de protection, Mme Gina Sanctussy, secrétaire de protection de classe exceptionnelle, Mme Komdeuane Truy, secrétaire de protection de classe supérieure, Mmes Fanny Samson Le Roux et Stella Lipinski, M. Ruddy Thrace, secrétaires de protection de classe normale, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, tous certificats tenant lieu d'actes d'état civil, copies, extraits, tous certificats administratifs et de coutume, et les livrets de famille se rapportant aux attributions des services placés sous l'autorité du chef de la division de la protection. »

Article 2

L'article 16 de la décision susvisée est modifié comme suit :

« Délégation est donnée à Mmes Anne Angeleau et Bernadette Morin, secrétaires de protection, Mmes Phuong Dang, Marie-Lucette Glénac, Sylvie Piat et Elise Voeuk adjoints administratifs d'administration centrale, Mmes Annick Bazin, Saliha Bada Aziza Aouchiche, M. Didier Meslin, adjoints de protection principaux de 2^e classe, Mmes Sabrina Claudio, Nathalie Dardour, Aurélie Decorde, Tatiana Huang Kuan Fuck, Virginie Lelièvre, Michelle Zig, Mablé Agbotounou, Monique Dubrana, Sylviane Sananikone, Isabelle Bussy, MM. Bakary Mohamed, Benjamin Têtu, Nicolas Cabon adjoints de protection de 1^{re} classe, Mmes Nathalie Cavalière, Sabine Favre, Solange Koodruth, Jacqueline Kalayci, adjoints de protection de 2^e classe, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, les copies des certificats tenant lieu d'actes d'état civil se rapportant aux attributions des services placés sous l'autorité du chef de la division de la protection. »

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et sur le site de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (www.ofpra.gouv.fr).

Fait le 4 juillet 2013.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*

P. BRICE